

**Date de convocation :** le 21 septembre 2021

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de membres présents votants :** 7

**Mesdames :** KRIER Fabienne, POIVERT Liliane, REGIS Marie-France

**Messieurs :** BREILLAT Jacques, BUISSON Philippe, GARANTO Antoine, LEGRAND Jacques,

**Excusés :** BECHEAU Philippe, CESAR Gérard, COSNARD, Jérôme, LABORDE Sébastien, ROBERT Pierre, SAHRAOUI Marc

---

### Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 5 Juillet 2021
- II. Révision de la carte communale de Doulezon
- III. SCoT :
  - Planification : Point sur les derniers avis de l'Etat
  - Evaluation de la mise en œuvre : propositions méthodologiques
  - Loi Climat et Résilience : mise en place de la Conférence régionale des SCoT
- IV. Choix de la maîtrise d'œuvre de l'étude « *Mission de définition d'une stratégie d'aménagement commercial à l'échelle du Grand Libournais, et de sa traduction en programme d'aides aux entreprises et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) »*
- V. Projet Alimentaire Territorial (PAT)
  - Défi des Familles A Alimentation Positive (FAAP)
  - Silver Fourchette
- VI. Contractualisations :
  - Etat : Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)
  - Région : Contrat de Dynamisation et de Cohésion
  - Bordeaux Métropole : Contrat d'Objectif

VII. Territoire d'Industrie : Prise de poste de la chargée de mission

VIII. Mise en place d'une ligne de Trésorerie de 200.000 €

IX. Questions diverses

---

I. **Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 5 Juillet 2021**

Monsieur Jacques BREILLAT, Président, rappelle que le compte rendu a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Bureau Syndical du 5 juillet 2021 est validé à l'unanimité des membres présents.

---

II. **Délibération D.22/2021 : Avis sur la révision de la Carte Communale de Doulezon**

**Monsieur Jacques BOURDIER**, Maire de Doulezon expose les objectifs poursuivis à travers la procédure de révision de la carte communale.

**Monsieur Jacques LEGRAND**, Vice-Président du PETR en charge du SCoT, présente les principaux points d'analyse de compatibilité du projet de carte communale avec le SCoT (figurant dans la note technique ci-jointe).

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ; Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 octobre 2016 approuvant le SCoT du Grand Libournais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 transformant le Syndicat Mixte de Pays du Libournais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi dite Grenelle II) ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.131-4 et suivants, L.142-1 et suivants et L.161-3 et suivants ;

Vu le dossier de révision de la carte communale de DOULEZON enregistré le 26/07/2021 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais pour avis ;

Considérant les observations et remarques détaillées dans la note technique ci-jointe ;

Le Bureau Syndical constate que le projet de carte communale de DOULEZON est compatible avec le SCoT.

**En conséquence, le Bureau Syndical donne, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la carte communale de DOULEZON.**

---

### III. SCoT :

#### 3.1. Planification : Point sur les derniers avis de l'Etat

Monsieur Jacques LEGRAND informe les membres du Bureau que les projets de révision des PLU des communes de Mouliets-et-Villemartin et de Saint-Jean-de-Blaignac, pour lesquels le PETR a été maître d'œuvre, viennent de faire l'objet d'avis réservés de la part de l'Etat, aux motifs suivants :

- Mouliets-et-Villemartin : « *La préservation de l'eau potable devra absolument être traitée, au besoin en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation aux capacités de la ressource. La prise en compte de l'environnement, au travers de la compatibilité avec le SRADDET, ainsi qu'une évaluation environnementale plus détaillée sur les secteurs d'urbanisation futurs seront nécessaires.* »
- Saint-Jean-de-Blaignac : « *L'ouverture à l'urbanisation à vocation économique devra être supprimée, sauf à démontrer le besoin de foncier économique supplémentaire au regard des équilibres territoriaux prévus dans le SCoT, et à condition qu'elle s'insère dans une démarche de requalification de l'entrée Ouest du bourg, à une échelle qui intègre le devenir de la zone d'activité existante.* »

Il précise qu'une réunion, en sous-préfecture de Libourne, est programmée le 12 octobre prochain pour évoquer ces 2 dossiers, et les suites à donner.

#### 3.2. Evaluation de la mise en œuvre du SCoT

Monsieur Jacques LEGRAND rappelle que d'ici octobre 2022, le PETR doit avoir évalué la mise en œuvre 2017-2022 du SCoT.

Le Groupe Projet SCoT propose, à cette occasion, de missionner un cabinet d'étude pour notamment recueillir l'avis des 136 maires et des 5 présidents d'EPCI concernés par le SCoT du Grand Libournais.

Il précise que les services du PETR (SCoT, Planification et Observation) seront toutefois mobilisés au niveau de l'évaluation quantitative (présentation d'indicateurs, actions complémentaires, modalités d'animation/concertation, ...).

Le Bureau Syndical valide la proposition de Jacques LEGRAND quant au recours à un prestataire extérieur pour la conduite d'une partie de l'évaluation du SCoT.

**En conséquence, le Bureau Syndical demande à ce que le coût de cette prestation soit incluse aux orientations budgétaires 2022.**

### 3.3. Loi *Climat et Résilience* : mise en place de la Conférence Régionale des SCoT

Le Président Jacques BREILLAT informe le Bureau que la récente loi *Climat et Résilience*, entrée en vigueur fin août, prévoit la création d'une « Conférence des SCoT » à l'échelle des régions administratives pour porter une proposition sur l'objectif régional de modération de la consommation foncière et sur sa territorialisation. Il précise que les objectifs annoncés par la loi sont de taille, notamment dans la perspective de l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, et de la très probable prescription de sa révision (d'ici octobre 2022) :

- réduction par 2 des surfaces artificialisées d'ici 2030,
- « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » d'ici 2050.

Il rappelle que le Grand Libournais n'avait pu, en 2015 au moment de l'arrêt du SCoT, annoncer qu'une réduction de 16% de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF).

---

#### IV. Choix de la maîtrise d'œuvre de l'étude « *Mission de définition d'une stratégie d'aménagement commercial à l'échelle du Grand Libournais, et de sa traduction en programme d'aides aux entreprises et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)* »

Monsieur Jacques LEGRAND précise que 2 offres de maîtrise d'œuvre sont parvenues au PETR, émanant d'un :

- cabinet d'avocats breton (Lestoux et associés), qui a notamment produit, en 2019, l'étude « *Les SCoT et l'aménagement commercial de demain* » pour le compte de la Fédération nationale des SCoT, mais aussi une étude opérationnelle « *Centres-villes et centres-bourgs* » pour le compte du Pays de l'Isle en Périgord ;
- groupement composé de la CCI Bordeaux Gironde et de l'antenne lyonnaise du cabinet AID, qui a notamment travaillé, en 2018, à la réactualisation des Orientations Départementales d'Aménagement Commercial (ODAC) pour le compte du Département de la Gironde.

Il précise qu'une audition de chacun des prétendants va être organisée.

---

## V. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

### 5.1. Défi Familles A Alimentation Positive (FAAP)

**Madame Fabienne KRIER**, Vice-Présidente du PETR en charge du PAT, rappelle que la démarche « Défi Foyer à Alimentation Positive », organisée en partenariat avec le PETR du Cœur-Entre-Deux-Mers et le Pôle Territorial du Sud-Gironde, est prévue pour la fin d'année 2021. Ce défi consiste à accompagner 50 foyers volontaires du Grand Libournais dans l'évolution de leurs pratiques d'achats en faveur de produits locaux et de qualité.

Des relais sont actuellement recherchés sur les 5 EPCI du Grand Libournais. Sur la CALI, c'est le centre socio-culturel Portraits de famille de Saint-Denis-de-Pile qui devrait être à la manœuvre, tout comme l'association Castillonnais en transition sur Castillon-Pujols. Chacun de ces relais va être chargé de « recruter » et accompagner 10 foyers sur les 6 mois que dure le défi.

### 5.2. Silver Fourchette

**Madame Fabienne KRIER** informe les membres du Bureau que l'association Silver Fourchette (partenaire du PAT) propose, d'ici la fin de l'année, l'animation, à titre expérimental, de 2 ateliers :

- un atelier « *nutrimatique* » en Fronsadais : améliorer les connaissances et compétences alimentaires des seniors. Un atelier animé par un binôme informaticien/diététicien va être organisé afin d'une part, de faciliter la prise en main de l'outil informatique, et d'autre part, d'orienter les participants vers des sources fiables et variées autour de l'alimentation (fiches recettes, décryptage d'étiquettes etc.) afin de favoriser une meilleure compréhension du lien alimentation et santé ;
- un atelier « *projet alimentation petit budget* » à Castillon-la-Bataille : participer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées en situation de pauvreté et intensifier l'action locale autour de leur alimentation et de l'importance du bien manger pour bien vieillir. L'association s'associe aux structures de l'aide alimentaire pour éditer un carnet de fiches-conseils pour une alimentation saine à petit budget.

---

## VI. Contractualisations

### 6.1. Etat : Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que suite à la Conférence des Maires, organisée par le PETR le 7 septembre dernier, un courrier a été envoyé à l'ensemble des collectivités du Grand Libournais et à quelques-uns de leurs établissements publics, afin qu'ils fassent remonter les actions, qui pourraient décliner opérationnellement le Projet de Territoire dès 2022.

La signature du Contrat est prévue d'ici à novembre prochain.

### 6.2. Région : Contrat de Dynamisation et de Cohésion

Le Président Jacques BREILLAT précise que la Région s'apprête à initier, à son tour, une démarche d'élaboration d'une nouvelle mouture de la contractualisation qui la lie au Grand Libournais, sur la base d'une évaluation de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion, signé en décembre 2019.

Un Comité de Pilotage de lancement du processus d'évaluation/élaboration est prévu courant du mois de novembre.

### 6.3. Bordeaux Métropole : Contrat d'Objectif

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que suite à la rencontre qui s'est tenue le 17 septembre dernier à Saint-Emilion, Bordeaux Métropole, les 5 EPCI-FP du Grand Libournais et le PETR se sont entendus sur la signature à venir d'un contrat d'objectif entre la Métropole et le Grand Libournais.

Un document est cours de constitution, dans lequel apparaîtra :

- un socle commun autour des enjeux de mobilité, de développement économique, d'alimentation locale et de transition énergétique ;
- des actions à maîtrises d'ouvrage EPCI-FP ou PETR, illustrant la mise en œuvre du socle commun.

---

## VII. Territoires d'industrie

Le Président Jacques BREILLAT précise qu'après une validation du programme « *Territoires d'industrie* » (volet économique du *Contrat de Dynamisation et de Cohésion* régional) en décembre 2019, la mise en œuvre devient effective avec la prise de poste de Madame Esmeralda ANTUNES (arrivée le 1<sup>er</sup> septembre dernier). Ce poste sera complété, à terme, par le recrutement, par le PLIE du Libournais, d'un(e) chargé(e) de mission « Formation ».

Concernant les maîtrises d'ouvrage PETR de ce programme, on peut retenir :

- la création d'un club des industriels,
- l'élaboration d'un schéma d'attractivité économique,
- la mise en réseau des espaces de coworking existants.

Avec le club des industriels, il s'agit de relancer l'instance qu'avait initiée la CCI de Libourne avant sa fusion avec la CCI Bordeaux Gironde. Pour cela, un travail préalable de définition de l'objet « club » a été lancé.

Le schéma d'attractivité ambitionne, quant à lui, d'élaborer une stratégie prospective (foncier/immobilier, accompagnement, filières, marketing) à l'échelle du grand territoire, cohérent avec le Projet de Territoire du Grand Libournais, qui vient d'être arrêté dans le cadre du CRTE, et les projets des EPCI-FP.

---

#### VIII. Mise en place d'une ligne de trésorerie de 200.000€

**Le Président Jacques BREILLAT** précise que, comme chaque année au 4<sup>ème</sup> trimestre, le PETR a un besoin de trésorerie pour financer notamment ses charges de Fonctionnement. En effet, plusieurs de ces charges, notamment salariales, sont financées par subventions (dont le versement n'interviendra qu'en 2022). C'est notamment le cas pour 173.000€ du programme LEADER.

Une seule offre a été transmise : celle du Crédit Agricole (déjà titulaire du marché 2020).

Fait à Les Artigues-de-Lussac,  
le 29 septembre 2021

**Jacques BREILLAT**  
Président

